



**DELIBERATION N° 25/064 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLÉ)
AU TITRE DU PROGRAMME CORSE FEDER-FSE 2021-2027**

**CHÌ APPROVA A DUMANDA DI FINANZIAMENTU DI U RETALE DI A FIBRA PER
L'EPLÉ IN U QUATRU DI U PRUGRAMMA CORSU FEDER-FSE 2021-2027**

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Mme Muriel FAGNI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Marie-Anne PIERI à M. Didier BICCHIERAY
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à Mme Elisa TRAMONI
M. François SORBA à M. Petru Antone FILIPPI

Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIT ABSENTE : Mme

Flora MATTEI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la délibération n° 12/248 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2012 validant le principe de l'élaboration d'un réseau régional haut débit des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire de Corse,
- VU** la délibération n° 17/361 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 adoptant le renouvellement du réseau régional haut débit des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, Smart Isula,
- VU** la délibération n° 21/155 CP de la Commission Permanente du 28 juillet 2021 approuvant le renouvellement du réseau territorial haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse (lycées et collèges),
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2025-021 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 22 avril 2025,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle

CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

ADOPTÉ le plan de financement de l'opération « réseau très haut débit des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) » figurant au rapport.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de cofinancement au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, pour un montant total du projet de 2 500 000 € HT, et un montant de cofinancement de 1 500 000 € HT (60 %), relatif au renouvellement, l'évolution et la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse sur la période 2022-2026.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 avril 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DUMANDA DI FINANZIAMENTU DI U RETALE DI A FIBRA
PER L'EPLA IN U QUATRU DI U PRUGRAMMA CORSU
FEDER-FSE 2021-2027**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT (EPLA) AU TITRE DU PROGRAMME
CORSE FEDER-FSE 2021-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet du présent rapport

Le présent rapport vise à solliciter un cofinancement concernant le renouvellement, l'évolution et la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse, au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027.

Conformément aux orientations politiques portées par le Conseil exécutif de Corse dans ce domaine, le programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022, compte en effet deux objectifs spécifiques dédiés à la transformation numérique de la Corse.

L'objectif RSO 1.2 intitulé « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » vise à soutenir le développement des usages et des services numériques au service de la Corse et des corses. L'objectif RSO 1.5 intitulé « Renforcer la connectivité numérique » vise à soutenir le déploiement des infrastructures numériques au premier rang desquels les réseaux de télécommunications électroniques et les capacités d'hébergement de données.

La Collectivité de Corse entend ainsi faire bénéficier d'une subvention du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 chaque projet numérique qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage et dont les dépenses sont éligibles, afin d'accélérer la transformation numérique de l'île.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 21/155 CP de la Commission Permanente du 28 juillet 2021 approuvant le renouvellement du réseau territorial haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse (lycées et collèges).

Contexte du présent rapport

Le réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche consiste à la mise en œuvre de services d'interconnexion réseaux des établissements publics locaux d'enseignements (EPLÉ) de Corse afin de répondre aux besoins d'échanges numériques de la communauté éducative insulaire.

Le périmètre géographique de ce marché concerne l'ensemble du territoire insulaire. Il est constitué de près de 50 sites comprenant :

- 45 EPLE et leurs dépendances ;
- 2 sites de la Collectivité de Corse situés à Ajaccio ;
- Le site du Rectorat de Corse situé à Ajaccio ;
- Le site de Université de Corse situé à Corti (Nœud de raccordement au Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche (RENATER)).

Le renouvellement, l'évolution et la modernisation de ce réseau territorial très haut débit permet :

- Aux EPLE d'être interconnectés et d'avoir accès au réseau RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) ainsi qu'au réseau Internet ;
- De réaliser une économie d'échelle en termes de coûts de raccordements ;
- D'harmoniser les raccordements haut débit des établissements et l'exploitation technique de ces réseaux ;
- De rendre cette architecture plus résiliente et de la sécuriser ;
- D'améliorer l'exploitation de l'Espace Numérique de Travail LEIA.

La demande de financement concerne la fourniture et la mise en œuvre des raccordements et des services de bande passante associés, ainsi que l'intégration d'évolutions permettant le renforcement de la qualité du réseau, l'amélioration des niveaux de services offerts, et la sécurisation des échanges sur la période 2022-2026.

Le marché pour le renouvellement, l'évolution et la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse (accord-cadre à Bons de Commande) a été conclu avec l'entreprise Corsica Networks, et a été notifié en avril 2022. Il a démarré avec l'émission du premier bon de commande en mai 2022. Sa durée est de 48 mois.

Plan de financement et prévisionnel des dépenses annuelles

Le périmètre financier du projet « renouvellement, évolution et modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse » est évalué à 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC et couvre une période allant de mai 2022 à septembre 2026.

Le plan prévisionnel des dépenses envisagées par année sur cette période est le suivant :

Année	Réalisé			Prévisionnel	
	2022	2023	2024	2025	2026
En euros HT	157 385 €	289 300 €	322 859,5 €	950 000 €	780 455,5 €
En euros TTC	188 862 €	347 160 €	387 431,4 €	1 140 000 €	936 546,6 €

Plan de financement prévisionnel proposé sur la période 2022-2026		
Coût total	Répartition	
2 500 000 € HT	Taux de 60 % de subvention au titre du FEDER 21-27, soit	40 % d'autofinancement, soit 1 000 000 € HT

	1 500 000 € HT	
--	-----------------------	--

Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'adopter le plan de financement de l'opération réseau très haut débit des EPLE.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de cofinancement au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, pour un montant total du projet de 2 500 000 € HT, et un montant de cofinancement de 1 500 000 € HT (60 %), relatif au renouvellement, l'évolution et la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse sur la période 2022-2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.